CACES® R486
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)
Catégories A - B - C

Certificat SGS ICS CACES® N° ICSCAC0235

Objectifs :

- Acquérir les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des PEMP.
- S'équiper et utiliser correctement les EPI contre les chutes de hauteur lors de l'utilisation d'une PEMP.
- Conduire une PEMP dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et le matériel, conformément au Référentiel du CACES® R486.
- Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R486.

Option : Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour catégorie A et B)
Test QCM-IPR

Public concerné:

Toute personne appelée à conduire une PEMP appartenant à l'une des catégories de la Recommandation CACES® 486.

Pré requis :

- 18 ans d'âge minimum (sauf dérogations spécifiques).
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions et à la réalisation des tests CACES®.
- Aptitude médicale à la conduite d'une PEMP recommandée avant l'accès à la formation.

Moyens matériels à fournir par les participants :

Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants, casque, harnais, longe, protections auditives, gilet haute visibilité).

Encadrement - formateur - testeur :

Formateur spécialisé dans la conduite des PEMP.
Testeur CACES® qualifié par un organisme certificateur.

Lieu, durée, dates, tarifs, horaires :

- Lieu : Inter ou intra entreprise (sous conditions)
- Durée : de 07 heures à 35 heures selon les catégories choisies, le niveau du stagiaire et le type de formation : initiale ou recyclage/expert.
- Dates, tarifs, horaires : nous contacter / informations (planning, tarifs) sur : https://www.a2prevention.com.

Accessibilité Personnes en Situation de Handicap :

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous consulter au préalable pour vérifier si certains aménagements sont nécessaires.

Conditions générales de vente :

Communiquées avec la convention.

Méthodes pédagogiques :

Alternance de cours théoriques (présentiel) et d'ateliers pratiques. Exercices pratiques de mises en situations de travail avec des PEMP conformes au CACES® R486.

Moyens pédagogiques :

PC et vidéoprojecteur, ressources multimédia et paperboard. Notices fabricants, divers documents (VGP, etc.…) pour l'enseignement théorique.
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

Évaluation pédagogique :

Évaluation théorique et pratique au port d'EPI antichute sur PEMP.
Épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP réalisées par des testeurs CACES® en fin de formation, conformément à la Recommandation R486.

Évaluation de l'action de formation :

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Mode de validation / Sanction :

Attestation de fin de formation / certificat de réalisation.
Délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie de PEMP, sous réserve de réussite aux tests, permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.

Validité/ Suite de parcours :

Validité: **5 ans** (selon la R486).
Tout conducteur de PEMP doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir un nouveau CACES® de la catégorie concernée.
En cas d'échec partiel (théorie ou pratique), le salarié conserve le bénéfice de la partie validée pendant 12 mois, afin de se représenter aux épreuves non validées, au sein du même OTC.

Contacts / renseignements

Tel : 05 59 64 04 42
formation@a2prevention.com

Version janvier 2024

CACES® R486
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)
Catégories A - B - C

Certificat SGS ICS CACES® N° ICSCAC0235

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaissances théoriques - inclue dans la formation initiale et la formation recyclage

A. Connaissances générales : rôle et responsabilité des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur, ..), dispositif CACES®, ...
B. Technologie des PEMP utilisées : la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction, ...
C. Les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
D. Notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
E. Stabilité des PEMP : conditions d'équilibre et facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, savoir positionner les charges.
F. Risques liés à l'utilisation des PEMP : principaux risques et moyens de prévention associés.
G. Exploitation des PEMP et maîtriser les principaux risques : adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port d'EPI (y compris EPI contre les chutes de hauteur), instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
H. Vérifications d'usage des PEMP : justification de leur utilité, identification des principales anomalies.

Savoirs-faires pratiques - Parties A et D inclues dans la formation initiale et la formation recyclage / Parties B et C inclues dans la formation initiale seulement

A. Prise de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et **vérifications de la PEMP** (documents, contrôle visuel, état des dispositifs de sécurité, niveaux, ..).
B. Conduite et manœuvres : déplacement, levage/descente de la plateforme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci. Maîtriser la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant.
C. Fin de poste - opération d'entretien quotidien - maintenance : vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.
D. S'équiper et utiliser correctement les EPI nécessaires lors de l'utilisation d'une PEMP : EPI contre les chutes de hauteur, gants, chaussures de sécurité, protections auditives, vêtement rétro-réfléchissant -

Tests par catégories de PEMP :

- Test théorique : QCM chronométré
- Test pratique : épreuve chronométrée sur chaque catégorie (prise de poste et mise en service, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance).
- Option : Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour catégorie A et B)
- Test QCM-IPR (Depuis le 1er janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.)

Passerelles :

En cas de réussite, le salarié conserve le bénéfice de l'épreuve théorique pendant 12 mois, afin de se présenter aux épreuves pratiques d'une autre catégorie de la R486.

Débouchés professionnels :

Utilisable dans plusieurs secteurs d'activités professionnelles (industries, collectivités, BTP, ...).

Équivalence : Non concerné

Références juridiques :

Le dispositif CACES définit les compétences pour conduire en sécurité les équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).Le test CACES, défini par la recommandation R486 de la CNAM, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

Répertoire spécifique : https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5084 (cat A) ; https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5082 (cat B) ; https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5085 (cat C)

Version janvier 2024

A2 PREVENTION – 79 Avenue du 1er mai – 40220 TARNOS Tél : 05.59.64.04.42
e-mail : formation@a2prevention.com - site internet : www.a2prevention.com
N° Déclaration d'Activité : 72 40 00800 40 – N° SIRET : 499 112 613 00041 – APE : 8559 A

CACES® R486
Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)
Catégories A - B - C

Certificat SGS ICS CACES® N° ICSCAC0235

(1) **Catégories A à C :** *Cat. A : PEMP avec élévation suivant un axe vertical./ Cat. B : PEMP avec élévation multidirectionnelle /Cat. C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B.*

Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP)		
R486	**Dénomination**	**R386**
A	*Type 1 : la translation du châssis ou du porteur n'est possible sur si la PEMP est en configuration de transport (position basse).*	1A
		+
	Type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.	3A
B	*Type 1 : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse).*	1B
		+
	Type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.	3B
C	*Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B.*	

La présente recommandation ne s'applique pas aux PEMP de type 2, en raison notamment de leur utilisation spécialisée et de leur faible diffusion.

L'utilisation de ces PEMP nécessite une formation adaptée à l'engin et à ses conditions d'utilisation.

A2 PREVENTION – 79 Avenue du 1er mai – 40220 TARNOS Tél : 05.59.64.04.42
e-mail : formation@a2prevention.com - site internet : www.a2prevention.com
N° Déclaration d'Activité : 72 40 00800 40 – N° SIRET : 499 112 613 00041 – APE : 8559 A